

R E S T A U R A T I O N

Pause déjeuner :
prévoir 1 h
maximum

1 - Inscription

Pour pouvoir manger à la demi-pension, il faut avoir versé la somme de 70,00 € auprès de l'intendance. Cette somme sera déduite de la 1^{ère} facture, servira d'acompte pour les tickets-repas, restera en avance pour la cantine en cas d'excédent de bourses, ou autre (voyage...). En cas de non utilisation, cette somme sera reversée au payeur.

2 - Les tarifs

Forfaits demi-pension et internat

Les frais scolaires sont calculés en fonction des jours d'ouverture et du forfait choisi. L'année est divisée en 3 périodes. Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional par année scolaire :

<u>Pour info : du 01/09/2022 au 09/06/2023</u>	DP 4 jours	DP 5 jours	Internat (Base Région 5 jours/4 nuits)
Du 01 septembre au 16 décembre 2022	181.44€	215.74€	519.92€
Du 03 janvier au 31 mars 2023	147.84€	177.10€	426.8€
Du 03 avril au 09 juin 2023.	100.80€	122.36€	294.88€

Ce forfait est exigible dès lors que l'élève a mangé plus de cinq jours sur le trimestre. **Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.** Au-delà du 09/06/2023 les demi-pensionnaires doivent s'inscrire selon leur besoin, et acheter les tickets repas correspondants.

Les remises ne sont possibles que dans les cas prévus, tels que :

- absence de plus de 15 jours consécutifs, justifiée par un certificat médical,
- stages en entreprise,
- changement d'établissement.

Tickets-repas

L'élève peut manger 2 fois par semaine maximum, moyennant l'achat, à l'avance, de tickets-repas, vendus par carnet de 10 (41,00 € en 2022-2023). Les dates, choisies par l'élève, seront écrites sur les tickets, au moment de l'achat, et ne pourront être changées, en cas de besoin, que par le service Intendance, si celui-ci est prévenu à l'avance. La commande du carnet est à renouveler une semaine minimum avant le début de son utilisation.

3 - Le paiement

Il est possible d'étaler le paiement des factures d'hébergement (voir auprès du service intendance). En cas de non-paiement, l'élève pourra être exclu du service restauration.

L'établissement ne pratique pas le prélèvement automatique.

En cas de difficultés financières, vous pouvez demander une aide de fonds social, dossier à retirer auprès des CPE ou de l'infirmière.

Le carnet de tickets-repas doit être payé le jour de la commande.

4 - Le changement de régime

Tout changement est possible à la fin de chaque trimestre, signalé au service intendance avant le début du trimestre suivant, **par un courrier du responsable légal**. La carte de demi-pension papier devra être barrée pour annulation, et sa photo sur le téléphone mobile supprimée, lors du dernier passage, en présence d'un personnel d'intendance.

B O U R S E S

1 - Le suivi du dossier

Vous devez signaler auprès du secrétariat d'intendance tout changement de situation scolaire, sociale, familiale ou professionnelle pouvant influencer le dossier de bourses.

Information pour les élèves non-boursiers : les demandes de bourses, pour l'année scolaire suivante, seront à faire dès transmission d'informations par le secrétariat d'intendance.

2 - Le paiement

Le versement des bourses est effectué à la fin de chaque trimestre : fin décembre, fin mars et début juillet. Vous devez fournir les coordonnées bancaires du compte courant **du demandeur des bourses**. Les comptes épargne ne sont plus acceptés.

Les bourses sont versées sous réserve de présence effective des élèves en cours, et stage s'ils y sont soumis.

Pour les élèves boursiers et demi-pensionnaires ou internes, le montant de la facture demi-pension/internat est déduit automatiquement des bourses. L'excédent éventuel est reversé aux familles à chaque fin de trimestre.

Le secrétariat d'intendance reste à votre disposition pour de plus amples informations.

I N T E R N A T

Le lycée ne possède pas d'internat dans ses murs. C'est un autre établissement du Havre qui offre une possibilité d'hébergement (nombre limité de places).

Il convient de demander une place à l'internat auprès des CPE au moment de l'inscription scolaire : cocher la case correspondante sur la fiche de renseignements n'équivaut pas à une inscription à l'internat.

Pour nous contacter : i0762976x@ac-normandie.fr